Mr. d'Estrades
Brax 2 Juin
1656

Monsieur,

Pendant que les affaires du point maritime, qui sont grandes et importantes, me tiennent accablé aux longueurs de cette Cour, l'officier de la Tiere de Warmiston m'est venu requerir d'interposer quelque office à ce que l'on lui puisse continuer de jouir des franchises et immunités dont il a pleu au Roy le favoriser ~~par~~ au moyen de la sauvegarde ci jointe. ~~à quoy~~ Il semble que le Gouverneur de Bretagne refuse d'y satisfaire, pretextant que comme il est nommé dans la charge, les ordres donnez à ses predecesseurs ne le tredisent point. Cher ami, Monsieur, vous sçavez que telles ~~dilations~~ exceptions ne sont point receues si le Roy souffre, ~~que les officiers s'en prevalent~~, l'on vous supplie très-humblement de vouloir prester la main favorable à ce que la sauvegarde susdite et les lettres dont ~~copie~~ aussi le Arrest formé va ci joint, puissent estre recueillies à l'endroit des Gouverneurs d'Arrasx de la Prevosté, mais bien particulierement à celuy de Bretagne. Ce sera un nouvel effet, Monsieur, de la bonne volonté que de tout temps il vous a pleu témoigner à la maison d'Orange, dans laquelle pour le peu que j'y vaux, je vous supplie de m'honorer de vos commandemens en sorte que je puisse m'asseurer que vous ne croyez par de moy choses sans croissance, Je